



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 10 Pour : 10 Contre : Absentions : Date de convocation : 25/08/2026 Date d'affichage : 01/09/2026	L'an deux mille vingt-six Le 31 août à 19h00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Rognaix en séance publique sous la présidence de Madame Monique NAGORNY, maire Etaient présents : Stéphanie BENIER, Benoit CHAMOT-MAITRAL, Coralie CUVILLIER, Joël GACHET, Olivier HAZARD Véronique LEGER, Monique NAGORNY, Salvatore OLIVA, Meghane PERROUX. Souhaitant rejoindre la séance : Thomas MAIRE DU POSET arrivé à 19h25 au début de l'examen des questions diverses (sans participation au vote de la délibération) Excusée : Virginie BOEBAERT (pouvoir à Monique NAGORNY) Formant la majorité des membres en exercice Monsieur OLIVIER HAZARD est élu secrétaire de séance
---	---

Délibération n°2026-37

Objet : Transfert de compétence au Syndicat Départementale d'Energie de la Savoie (SDES) – Adhésion à la compétence transition énergétique

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-17, L5211-18 et L5711-1 ;

Vu la délibération n°CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu les statuts du Syndicat départemental d'Énergie de la Savoie qui devraient être publiés par arrêté préfectoral début 2026 ;

Considérant que le SDES, lors de la réunion du Comité Syndical du 5 novembre 2025, a approuvé une modification statutaire qui a élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités, notamment par un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du syndicat dans le cadre de compétences à la carte auxquelles elles adhèrent.

Il est proposé de confier au syndicat la compétence transition énergétique

Ce transfert sera effectif après l'entrée en vigueur des nouveaux statuts et la délibération du SDES actant ce transfert.

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCIDE** de transférer au Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie la compétence transition énergétique.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/09/2026

Application agréée E-legalite.com

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Monique NAGORNY



REÇU EN PREFECTURE

le 01/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-2173 02165-2026 09 01-DEL2 026_37-